



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mercredi 26 juin 2019

Présents : Madame Patricia DUPIN, Messieurs Jean Luc BIDART, Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN, Jean Claude BRICOUT

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

L'absence du vainqueur de la jonglerie dans « Observations d'après match » aura pour conséquence 0 point aux 2 équipes pour la jonglerie.

La Commission rappelle que quelque soit les circonstances les formalités administratives doivent se faire pour la partie composition et arbitres AVANT le début de la rencontre.

La Commission demande aux clubs de noter sur les courriers la division, la poule et le n° de match et d'adresser leur courriel pour U13 à competitions@gironde.fff.fr

DIVISION 1

La finale triangulaire du championnat Départemental 1 qui était planifiée le mercredi 26 Juin a été annulée en raison de la canicule qui frappe la Gironde.

La commission en l'absence de date disponible décide l'annulation de cette finale et procède à la désignation du champion de D1 conformément à l'article 8 des règlements généraux qui prévoit :

« Attribution des Titres

Le District se réserve le droit, suivant le déroulement des compétitions, de choisir entre l'organisation de finales ou de déterminer par le calcul du quotient, le champion dans chaque catégorie. »

Ainsi le calcul du quotient Points/Rencontres des 3 vainqueurs de poule donnant le résultat suivant :

Poule A : Bouliacaise 28 points pour 9 rencontres – Quotient : 3,111

Poule B : Bassin Arcachon 29 points pour 9 rencontres – Quotient : 3,225

Poule C : St André de Cubzac 32 points pour 9 rencontres – Quotient : 3,555

La commission valide St André de Cubzac Champion U13 de Départemental 1 pour la saison 2018-2019.

Jean-Luc BIDART

Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit